

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_03-DE
Reçu le 08/10/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – FINANCES – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – FONDS D'AIDE
A L'INVESTISSEMENT – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT –
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Séance Publique Ordinaire du 30 SEPTEMBRE 2025
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENTS : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 24

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 24 septembre 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_03-DE
Reçu le 08/10/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

III – FINANCES – CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES – FONDS D’AIDE A
L’INVESTISSEMENT – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT –
CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Madame Arzu-Marie BAS, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l’action sociale et des familles,
Vu le projet de convention d’objectifs et de financement annexé à la présente
délibération,
Vu l’avis favorable de la commission des finances du 16 septembre 2025,

Considérant que la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) contribue au renforcement
des liens familiaux, à l’amélioration de la qualité de vie des familles et de leur
environnement social, au développement et à l’épanouissement de l’enfant,

Considérant que la CAF des Alpes-Maritimes, dans le cadre des missions qui lui sont
dévolues, accompagne et soutient la commune dans le développement et le
fonctionnement de ces structures afin d’en améliorer l’accueil,

Considérant que le projet de transplantation de l’accueil de loisirs sans hébergement
(ALSH) s’inscrit dans un projet global qui prévoit la création d’un pôle éducatif et
culturel avec la construction d’une école élémentaire, d’une crèche, d’une médiathèque
et d’un parking enterré,

Considérant que les nouveaux locaux affectés totalement ou en partie à l’ALSH
contribueront à améliorer les conditions de travail des agents ainsi que les conditions
d’accueil des enfants,

Considérant que le projet pour sa partie « ALSH » a été estimé à 2 512 000€,

Considérant la décision de la CAF des Alpes-Maritimes d’accompagner financièrement
la commune dans ce projet à hauteur de 183 256 €,

Considérant qu’il convient de conclure avec cette dernière une convention d’objectifs et
de financement intitulé « Fonds d’aide à l’investissement accueil de loisirs sans
hébergement ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L’UNANIMITE,

-APPROUVE la passation et la signature avec la Caisse d’Allocations Familiales des
Alpes-Maritimes de la convention d’objectifs et de financement portant sur le
financement de la transplantation de l’ALSH au sein du futur pôle éducatif et culturel,

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_03-DE
Reçu le 08/10/2025



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_03-DE
Reçu le 08/10/2025

